

La formation continue universitaire forme toujours plus de salariés

■ En 2014, les établissements d'enseignement supérieur publics (universités, écoles et Conservatoire national des arts et métiers – Cnam) ont accueilli près de 480 000 stagiaires en formation continue pour un chiffre d'affaires de 455 millions d'euros. La durée moyenne des stages s'élève à 153 heures, dont 121 heures de nature pédagogique et 32 heures en stage pratique. 70 % des recettes sont d'origine privée, dont 50 % sont abondées par les entreprises, qui confortent leur place de premier contributeur de la formation continue, pour un public composé de plus d'un tiers de salariés. La part des fonds publics est de 22 %, dont plus de la moitié provient des régions. Près de 90 000 diplômés ont été délivrés en formation continue dont les deux tiers sont des diplômés ou titres nationaux.

Joëlle Grille, DEPP-A1

■ En 2014, la formation continue de l'enseignement supérieur public (universités et leurs composantes, écoles d'ingénieurs et Conservatoire national des arts et métiers – Cnam) a concerné 478 000 stagiaires (FIGURE 1 et FIGURE 10, voir « en savoir plus »). Elle a dispensé 73 millions d'heures dont 58 millions en face à face pédagogique en centre pour un chiffre d'affaires de 455 millions d'euros. Bien que le nombre de stagiaires évolue à peine (+ 0,2 %), le chiffre d'affaires augmente de 6,6 % et le nombre total d'heures dispensées de 4,3 % par rapport à 2013. La durée moyenne des stages est en hausse et passe de 148 à 153 heures en incluant les heures passées en stage pratique, et de 117 à 121 heures pour la durée des heures strictement pédagogiques.

La part des entreprises continue d'augmenter

Tous types d'établissement confondus, la répartition de l'origine des fonds indique un nouveau renforcement de la part des entreprises (y compris organismes paritaires collecteurs de la taxe d'apprentissage – OPCA) qui atteint 51 % (+ 3 points). Celle des fonds publics (22 %) baisse de 2 points et celle des autres financeurs de 1 point. La part des particuliers (20 %) reste stable (voir « SOURCE, CHAMP ET DÉFINITIONS »).

Mais cette répartition ne se décline pas de la même façon selon les types d'éta-

blissements. Si dans les universités (dans toute cette Note, ce terme recouvre également les IUT, INP et UT, voir « SOURCE, CHAMP ET DÉFINITIONS »), la part des recettes en provenance des entreprises augmente de 1 %, au Cnam, elle augmente de 5 %, passant de 37 à 42 %. Dans ces deux types d'établissements, les fonds publics continuent de baisser pour atteindre 18 % dans les universités (- 2 points) et 31 % au Cnam (- 4 points). Les individuels payants et les stagiaires participent à hauteur de 23 % dans les universités et plus faiblement dans les autres types d'établissements (17 % dans les écoles et 13 % au Cnam). La part des autres fonds atteint 16 % dans les écoles, 7 % au Cnam et 6 % dans les universités (FIGURE 2).

Augmentation des stagiaires en contrat de professionnalisation et baisse des congés individuels de formation

En 2014, dans les universités, le nombre des stagiaires de la formation continue augmente de 1 % pour atteindre 366 600 stagiaires (FIGURE 3). Le nombre des stagiaires salariés augmente de 4 % même si la répartition des publics reste sensiblement la même qu'en 2013 : 36 % de salariés (+ 1 point), 11 % de demandeurs d'emploi, 44 % de particuliers (avec publics

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

e-ISSN 2431-7632

Département de la valorisation
et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

1 – Évolution de la formation continue dans l'enseignement supérieur entre 2013 et 2014

	Chiffre d'affaires (millions d'€)		Stagiaires (milliers)		Heures-stagiaires pédagogiques en centre (millions)		Heures-stagiaires avec stage pratique (millions)		Durée moyenne des formations			
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	en centre (heures)		avec stage pratique (heures)	
									2013	2014	2013	2014
Universités (IUT inclus), INP et UT	275	286	364	367	38	39	52	54	105	107	143	147
Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques	39	41	28	25	3	4	3	4	93	137	115	155
Sous-total	314	327	392	392	41	43	55	58	104	108	141	148
Cnam et centres régionaux associés	113	128	85	86	15	15	15	15	178	176	180	180
Total	427	455	477	478	56	58	70	73	117	121	148	153

Remarque : dans ce tableau, un stagiaire équivaut à une personne.

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MENESR-DEPP, enquête n° 6.

2 – Origines du financement de la formation continue par types de financeurs et par types d'établissements en 2014 (en %)

	Entreprises (hors OPCA)	OPCA (dont OPACIF)	Particuliers et stagiaires	Fonds publics	Autres financeurs
Universités	31	21	23	18	6
Écoles	31	13	17	23	16
Cnam	42	7	13	31	7
Tous types confondus	34	17	20	22	7

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MENESR-DEPP, enquête n° 6.

3 – Répartition des stagiaires et des heures-stagiaires selon les types de publics en 2014

	Stagiaires	Part des stagiaires (%)	Heures-stagiaires en centre	Durée moyenne de formation en centre (heures)
Plans de formation de l'entreprise	98 966	27,0	7 404 767	75
Congés individuels de formation	8 545	2,3	1 772 505	207
Contrats de professionnalisation	25 971	7,1	7 041 655	271
Ensemble salariés	133 482	36,4	16 218 927	122
Demandeurs d'emploi aidés	28 854	7,9	5 389 886	187
Autres demandeurs d'emploi	10 326	2,8	2 325 677	225
Ensemble demandeurs d'emploi	39 180	10,7	7 715 563	197
Particuliers	100 421	27,4	11 085 847	110
Particuliers : publics inter-âges	60 547	16,5	1 635 837	27
Ensemble particuliers	160 968	43,9	12 721 684	79
Actifs non salariés	33 011	9,0	2 394 854	73
Ensemble particuliers et non salariés	193 979	52,9	15 116 538	78
Total	366 641	100,0	39 051 028	107

Remarque : dans ce tableau, un stagiaire équivaut à une personne.

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie et Polynésie française ; universités (IUT inclus), INP et UT.

Source : MENESR-DEPP, enquête n° 6.

inter-âges) et 9 % d'actifs non salariés. Parmi les salariés, le nombre des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation progresse de nouveau, de 16 % (+ 18 % en 2013) tandis que le nombre de bénéficiaires d'un congé individuel de formation (CIF) continue de baisser : - 8 % en 2014 après une baisse de 26 % en 2013. En 2014, dans les universités, le nombre d'heures en formation continue augmente un peu moins que sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur (+ 3 %). Les universités ont ainsi dispensé 39 millions d'heures pédagogiques en face

à face et 54 millions en incluant les heures de stage. La durée moyenne des stages à l'université gagne 2 heures pédagogiques (107 heures) et 4 heures en incluant les stages pratiques (147 heures). Toutefois, la durée moyenne des stages accuse de fortes différences par types de publics. Les 99 000 stagiaires inscrits au titre du plan de formation de leur entreprise gagnent 3 heures par rapport à 2013. Les demandeurs d'emploi aidés regagnent 8 heures après en avoir perdu 13 en 2013, tandis que les demandeurs d'emploi non aidés perdent une heure ; ils avaient gagné

19 heures en 2013. La durée moyenne pour les particuliers (hors publics inter-âges) augmente de 12 heures.

À l'université, la formation à distance concerne 16 800 stagiaires en 2014, soit 5 % de plus qu'en 2013. Quinze universités réunissent, à elles seules, 72 % des stagiaires bénéficiant d'une formation à distance (FOAD) à l'université (FIGURE 11, voir « en savoir plus »).

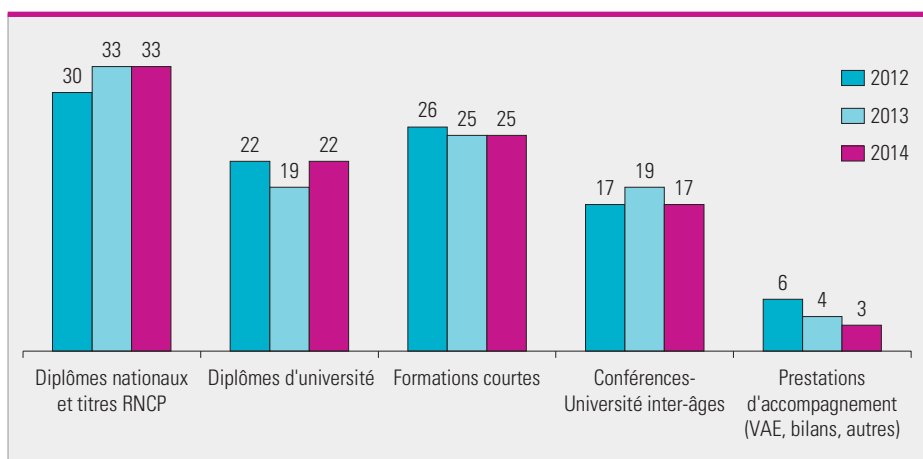
Un tiers des stagiaires à l'université préparent un diplôme d'université

Un tiers des stagiaires inscrits en formation continue dans les universités suivent une formation menant à des diplômes nationaux ou à des titres inscrits sur demande au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (FIGURE 4). La durée moyenne de ces formations diplômantes augmente de 10 heures et atteint 321 heures en 2014 (FIGURE 6, voir « en savoir plus »). La part des inscriptions à un diplôme d'université (DU) remonte à 22 % (+ 3 points), avec une durée moyenne de 108 heures. La part des inscrits pour les formations courtes, hors conférences culturelles, se stabilise autour d'un quart des inscrits avec une durée moyenne de 33 heures. 17 % des stagiaires suivent des conférences culturelles inter-âges, pour une durée moyenne de 27 heures.

Près de 90 000 diplômes délivrés au titre de la formation continue

En 2014, 89 500 diplômes ont été délivrés au titre de la formation continue organisée par les établissements publics d'enseignement supérieur (y compris les

4 – Répartition des stagiaires selon le type de formations (en %)



Remarque : dans ce graphique, un stagiaire correspond à une inscription dans une formation. Une personne peut être inscrite dans plusieurs formations.

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie et Polynésie française ; universités (IUT inclus), INP et UT.

Source : MENESR-DEPP, enquête n° 6.

5 – Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon le type d'établissements en 2014

	Universités (IUT inclus), INP et UT	Écoles et grands établissements	Cnam	Total
Capacité en droit	268			268
DAEU A (littéraire)	4 702			4 702
DAEU B (scientifique)	819			819
DELFDALF	176			176
Total niveau IV	5 965			5 965
DEUG, DEUST	557			557
DUT, DNTS	2 130		52	2 182
Titres RNCP niveau III	372	7	1 063	1 442
Diplômes paramédicaux niveau III	63			63
Total niveau III	3 122	7	1 115	4 244
Licences	3 699	22	2 443	6 164
Licences professionnelles	15 118	1	1 051	16 170
Maîtrises-Master 1	3 845			3 845
DCG	4			4
Titres RNCP niveau II	163	11	1 831	2 005
Total niveau II	22 829	34	5 325	28 188
DESCF-DSCG	30			30
Masters professionnels	5 714	31		5 745
Masters ingénieurs	149	59		208
Masters recherche	437	9		446
Masters indifférenciés	8 430	139	696	9 265
Masters enseignement	700	8		708
Mastères MBA	156	373	156	685
HDR	7	15		22
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	309	133	547	989
Capacité médecine	293			293
Titres RNCP niveau I	240	25	314	579
Doctorats	78	6	40	124
Total niveau I	16 543	798	1 753	19 094
Diplômes nationaux délivrés en FC	48 459	839	8 193	57 491
DU et diplômes d'établissement	30 393	266	1 375	32 034
Ensemble des diplômes délivrés en FC	78 852	1 105	9 568	89 525

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MENESR DEPP, enquête n° 6.

diplômes complets dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience - VAE). En hausse de 9 %, ce chiffre est tiré par l'augmentation des diplômes d'université (DU) ou d'établissement (FIGURE 7, voir « en savoir plus »). Les universités contribuent

à 88 % de l'ensemble, le Cnam à 11 % et les écoles d'ingénieurs à 1 %. Un peu moins des deux tiers des diplômes délivrés sont des diplômes nationaux, dont le nombre augmente de 2 % par rapport à 2013. Les autres diplômes délivrés sont

constitués de diplômes d'université ou d'établissement, dont la part augmente de 4 points. Les diplômes nationaux délivrés en formation continue se maintiennent à 11 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formation confondus, initiale ou continue.

Toujours plus de licences professionnelles délivrées en formation continue

Sur les 57 500 diplômes nationaux délivrés en formation continue, 82 % sont des diplômes de niveaux I et II (respectivement 33 % et 49 %), 7 % de niveau III et 10 % de niveau IV (FIGURE 5). Ce sont les diplômes nationaux de niveau II qui augmentent le plus (11 %). Ceux de niveau III sont stables, alors que ceux de niveau IV et de niveau I diminuent respectivement de 8 % et de 5 %. Les licences (6 200, + 8 %) et les licences professionnelles (16 200, + 10 %) représentent 39 % des diplômes délivrés. Avec 16 400 diplômes délivrés, les masters en représentent 28 %. Au niveau IV, 6 000 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU, capacité en droit et diplômes de français langue étrangère) délivrés en formation continue (soit une baisse de 8 %) permettent à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire. Dans les universités, le nombre de diplômes nationaux délivrés en formation continue est stable autour de 48 500 diplômes. Seuls les diplômes de niveau II bénéficient d'une augmentation de 6 %, tirés par les licences professionnelles (+ 8 %). Plus du quart des diplômes nationaux délivrés dans les universités sont des diplômes de la filière « Sciences économiques-gestion (hors AES) », 21 % en « Sciences et technologie » et 17 % en « Sciences humaines et sociales ».

Au sein des universités, les IUT ont délivré, quant à eux, 9 000 licences professionnelles (+ 5 %) et 2 100 DUT (- 10 %). Le Cnam a délivré 8 200 diplômes nationaux en 2014, soit une augmentation de plus d'un tiers par rapport à 2013. Cette forte hausse concerne principalement des titres RNCP de niveaux II et III.

Les grands établissements et les écoles ont délivré 850 diplômes dont 250 masters, 150 titres d'ingénieurs et 400 diplômes avec un label MBA.

Services à la personne : toujours le groupe de spécialités le plus suivi

Tous types d'établissements confondus, trois groupes de spécialités de formation restent dominants avec 58 % des stagiaires et des heures-stagiaires. Les « Services à la personne » accueillent 118 000 stagiaires, soit un quart des stagiaires, principalement en « Santé ». Les « Sciences humaines et droit » accueillent 85 000 stagiaires et les « Échanges et gestion » 76 000 stagiaires (FIGURE 8, voir « en savoir plus »).

Pour les seules universités, dix spécialités de formation accueillent à elles seules 67 % des stagiaires. En particulier, 104 300 inscriptions (soit 28 %) se font dans les services à la personne, dont 73 300 inscrits en « Santé » (FIGURE 9, voir « en savoir plus »). 71 800 stagiaires sont inscrits en Sciences humaines et droit (19 %) et 44 500 suivent une formation générale (12 %). ■

en savoir plus

➤ GRILLE J., « La formation continue universitaire marquée en 2013 par son caractère diplômant », *Note d'Information*, n° 36, octobre 2015.

➤ GRILLE J., « Douze ans de formation continue universitaire de 2001 à 2012 », *Note d'Information*, n° 30, septembre 2015.

➤ Pour accéder aux FIGURES 6 à 11 et à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

➤ Consulter les documents statistiques paramétrables sur les années 2001 à 2014 sur le Portail statistique : <http://www.education.gouv.fr> dans Etudes & Stats/Base de données de Référence/La formation continue dans l'enseignement supérieur.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCE, CHAMP ET DÉFINITIONS

Les données de cette Note proviennent de l'exploitation de l'enquête n° 6 auprès des établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur et qui réalisent de la formation continue.

Dans cette étude, les établissements ont été classés en trois types :

- **le type « Universités »** regroupe les 70 universités de France métropolitaine ainsi que leurs différentes composantes dont les instituts universitaires de technologie (IUT), l'institut national universitaire Jean-François

LES ACTEURS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Les publics

- **Les salariés** du secteur privé et les agents de la fonction publique peuvent se former au titre du plan de formation de l'entreprise, en continuant à être rémunérés par l'employeur, ou au titre du droit individuel à la formation (DIF). Les salariés peuvent également bénéficier d'un congé individuel de formation (CIF) rémunéré pendant tout ou partie de leur formation.

- **Les demandeurs d'emploi** peuvent suivre une formation rémunérée dans le cadre d'actions financées par les régions ou par l'État.

- **Les non-salariés** (agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales) peuvent accéder à la formation professionnelle continue. Ils participent obligatoirement au financement de la formation par le versement d'une contribution à un organisme collecteur habilité par l'État.

- **Les particuliers** sont des individus inscrits à leur initiative pour suivre une formation librement choisie, en participant financièrement à tout ou partie de leur formation. Une sous-rubrique de ce public comprend des inscrits dans les universités inter-âges pour suivre des cycles de conférences.

Les financeurs

- **Les entreprises** ont l'obligation de financer des actions de formation. Les entreprises de dix salariés et plus peuvent organiser directement les formations ou verser leur contribution (1,6 % de la masse salariale) à des organismes collecteurs créés par les organisations patronales et les syndicats de salariés et agréés par l'État : organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Les entreprises de moins de dix salariés versent leur contribution (0,55 % de la masse salariale) à un OPCA. Les fonds destinés à rémunérer les congés individuels de formation (FONGECIF) sont gérés par les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF).

- **Les fonds publics :**

- les conseils régionaux financent des dispositifs en direction des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emploi. En concertation avec l'État et les partenaires sociaux, ils élaborent le plan régional de développement de la formation professionnelle ;
- l'État finance des actions de formation en direction des demandeurs d'emploi et de publics spécifiques (handicapés, immigrés, détenus, etc.).

De plus, l'État et les régions interviennent dans le cadre de contrats de plan État-régions septennaux en fonction d'objectifs prioritaires établis en commun et cofinancés ;

- l'Union européenne accorde aussi des subventions.

- **Les particuliers** (cf. *supra* « Les publics »).

- **Autres financeurs :** contrats avec d'autres prestataires de formation, vente d'ingénierie de formation et prestations d'accompagnement de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ou de bilans de compétences.

Les différents types de formation professionnelle continue

- **Formations diplômantes :** formations sanctionnées par un diplôme d'État.

- **Formations certifiantes :** formations débouchant sur un certificat de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Elles sont reconnues par les branches professionnelles.

- **Formations qualifiantes ou « formations courtes » :** formations à visée professionnelle plus immédiate. Elles attestent d'une qualification professionnelle acquise, bien qu'elles ne débouchent pas sur un titre. Elles peuvent être reconnues dans une convention collective.

Champollion d'Albi, les deux universités d'outre-mer (Guadeloupe et La Réunion), les deux universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. S'y ajoutent les deux instituts nationaux polytechniques (INP) de Toulouse et de Grenoble et les trois universités de technologie (UT) de Belfort, Compiègne et Troyes, qui étaient incluses, dans le cadre de cette enquête, et jusqu'en 2005, dans le type « Écoles », ainsi que Paris-Dauphine, ex-université Paris IX Dauphine ;

- **le type « Écoles et grands établissements »** regroupe les grands établissements (Inalco, IEP Paris, l'ENSAM et ses centres régionaux, l'École normale supérieure (ENS) de Cachan

et les ENS de province, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes, les Écoles centrales de Paris, Marseille, Lille, Lyon et Nantes, l'ENSAIT de Lille et les ENI de Brest, Metz, Saint-Étienne et Tarbes, l'ENSCI de Limoges, l'ENSEA de Cergy, l'ENSMM de Besançon, les ENSI de Bourges et Caen, les INSA de Lyon, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse, l'IFMA de Clermont-Ferrand, l'Institut supérieur de mécanique de Paris à Saint-Ouen, l'ENSSIB, l'ENS Louis-Lumière à Saint-Denis, l'ENS Arts du Théâtre de Lyon et Agrosup à Dijon ;

- **le type « Cnam »** recouvre le Grand établissement et ses centres régionaux regroupés en association (Arcnam). ■